

Monsieur Le Ministre
M. Gérard COLLOMB
Ministère de l'Intérieur
Hôtel de Beauvau
Place Beauvau
75008 PARIS

Mauguio, le 15 janvier 2018

Objet : demande d'entrevue, afin d'engager une concertation relative aux problèmes récurrents de stationnement des véhicules des infirmières libérales

Monsieur le Ministre,

Nous vous avons **alerté sur la situation injuste qui frappe notre profession** concernant la problématique du stationnement, par notre courrier du 22 mai 2017. Nous avons été en contact avec M. Denis SAFRAN mais nos demandes de rendez-vous sont restées sans suite.

Notre profession est régulièrement confrontée à des verbalisations relatives au stationnement. Des contraventions qui peuvent même se muer en enlèvement de véhicule... **mettant ainsi en danger des concitoyens ayant besoin de soins réguliers.**

Il faut ensemble en convenir : **le problème du stationnement de véhicule est quasiment constitutif de la profession d'infirmière libérale, puisque 90% des soins s'effectuent aux domiciles des patients...** ce qui, au quotidien, implique d'incessants déplacements, principalement urbains pour assurer cette proximité.

Ce préalable étant posé, il en est un autre qu'il nous faut ici détailler : les infirmières libérales jouent un rôle essentiel en matière de santé publique. C'est, en effet, la seule profession à assurer la permanence des soins, le suivi de la prise en charge des malades chroniques, le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées et handicapées. C'est encore la seule profession à prendre en charge les sorties hospitalières précoces et ce à n'importe quel moment de la journée, **24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, sur tout le territoire national.**

Concrètement, **plus d'un million et demi de patients** sont quotidiennement pris en charge par les infirmières libérales.

En d'autres termes, on pourrait dire que cette profession représente **"le plus gros hôpital de France"** ! Et puis, disons le ouvertement : combien d'hospitalisations évitées, grâce à elles ? Leur action, c'est aussi une économie importante pour la collectivité. Au final, c'est un véritable service de santé publique qu'elles assurent auprès de nos concitoyens. **Leur rôle est donc primordial.** Ni plus, ni moins.

Pourtant, elles rencontrent des difficultés qui ne cessent d'empirer, liées au... stationnement! Parfois, ces désagréments les conduisent à ne plus prendre en charge des patients résidant dans certains secteurs urbains où le stationnement est devenu quasiment impossible. Et nous craignons que ce phénomène ne devienne récurrent. Cela entrainerait un véritable problème national de santé publique, puisque ce n'est pas moins que **l'égalité des droits et des chances, en matière de santé, qui serait remis en cause...**

Jusqu'à présent, les agents de Police faisaient preuve de tolérance et de discernement, dès lors qu'une infirmière avait apposé son caducée sur son pare-brise. Aujourd'hui, force est de constater que les municipalités – probablement en manque de liquidités – tentent de récupérer leur pécule par tous les moyens ! **Mais les infirmières ne sont pas et ne seront jamais leur "variable d'ajustement" !** "Convergence Infirmière" s'y oppose fermement ! D'autant que le prix qu'elles facturent pour se déplacer est dérisoire (2,50€ brut), tandis qu'une contravention s'élève à... 135€ ! **Le calcul est alors vite fait et la conclusion imparable : cesser de soigner dans ces zones.**

La circulaire 86-122 du 17 mars 1986, dite "circulaire Joxe", autorisait une certaine tolérance en matière de stationnement. Pourtant, depuis quelques temps, nombre de municipalités veulent imposer aux professionnels de santé, et notamment aux infirmières, **l'achat d'une carte de stationnement à des prix totalement prohibitifs : de 250€ à 750€ par an. Un montant aberrant et carrément inadmissible !**

En conséquence, "Convergence Infirmière" vous demande officiellement l'ouverture d'une concertation en la matière, afin de trouver une solution pérenne pour les infirmières. Elles sont en effet les professionnelles de santé les plus impactées par ces mesures, puisqu'elles jouent un rôle majeur dans le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées. Elles prennent également en charge de plus en plus de patients en soins post opératoires, conséquence du développement de la chirurgie ambulatoire. Ce qui nécessite obligatoirement une intervention au domicile des patients.

En verbalisant à outrance, en mettant en fourrière les véhicules de ces professionnels de santé ou en les obligeant à acheter des cartes de stationnement au montant farfelu, **les municipalités ne font ni plus ni moins que dissuader les professionnels de santé à prendre en charge les patients résidant dans ces secteurs urbains où le stationnement est difficile, voire impossible.**

Et pourtant, l'État permet à d'autres intervenants d'y stationner : les agents EDF, les taxis, les véhicules de livraison, les transports de fonds....

Réserver des places de stationnement aux soignants, avec la mise en place d'un "macaron santé", serait une solution extrêmement judicieuse. **Toutefois, continuer à appliquer la circulaire 86-122 du 17 mars 1986, dite "circulaire Joxe", reste un bon compromis.** Viable à tout le moins pour chacune des parties.

Convergence Infirmière souhaite à l'instar de la ville de Paris que les maires de France s'engagent pour assurer la continuité des soins à toute la population et mettent en place le macaron « PRO soins à domicile » pour continuer à dispenser les soins à domicile, dans toutes les villes de France.

En effet depuis le **1^{er} janvier 2018, infirmiers, sages-femmes et orthophonistes, exerçant à Paris, dont le véhicule est immatriculé à Paris ou en Petite Couronne (Hauts-**

de-Seine, Seine Saint Denis et Val de Marne) et exerçant plus de 100 visites à domicile par an sur le territoire de la commune de Paris auront droit à la carte « PRO Soins à Domicile »

La carte est délivrée pour une durée de 1 an et à titre gratuit. Le droit est suspendu pendant toutes les périodes de remplacement du professionnel concerné.

Le droit de stationnement « PRO Soins à domicile » permet à son bénéficiaire de stationner sur l'ensemble des places payantes ouvertes au stationnement de surface pendant toute la durée restante de la période quotidienne de stationnement à compter de l'heure d'arrivée, gratuitement sous réserve de la prise d'un ticket virtuel.

Convergence Infirmière s'étonne de ce mutisme de la part des autorités, tout comme l'UNPS avec qui je porte cette demande pour tous les professionnels de santé afin de continuer d'assurer des soins équitables sur le territoire. Je réitère donc la demande d'un RDV.

En sus de tous ces points, "Convergence Infirmière" souhaite également **ouvrir une réflexion sur la sécurité des professionnels de santé**. En effet, deux infirmières, à une semaine d'intervalle, ont subi des violences en se rendant au domicile de patients (la première a été poignardée dans le Grand Est ; l'autre a été victime d'un "car jacking" en région parisienne). Lors de cette rencontre, "Convergence Infirmière" formulera donc différentes propositions en matière de sécurité, afin de juguler ces problèmes.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Ghis

Prés

Copie à M. Le Premier Ministre
Copie à Mme La Ministre de la Santé
Copie à M. le Président des Maires de France